

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le lundi 3 octobre à 19h30, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
6610, boulevard Sainte-Anne Lot 4 440 371	Autoriser la construction d'un accès à moins de 8 m de l'intersection des lignes d'emprise de 2 rues en milieu urbain (boulevard Sainte-Anne et rue Denis)	Article 11.8 Règlement de zonage n°16-642

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 16^e jour du mois de septembre 2022.

Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière